

HONORAIRES AGENCE TTC

T.V.A au taux de 20 %

TRANSACTIONS

Nos honoraires sont à la charge du vendeur.

Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente.

<i>Habitations - Garage – Terrains</i>		<i>Fonds de Commerce</i>	
De 1 € à 50 000 €	10 %	1 € à 100 000 €	15 %
De 50 001 € à 100 000 €	8 %	Au delà de 100 001 €	10 %
De 100 001 € à 150 000 €	7 %		
De 150 001 € à 250 000 €	6 %		
De 250 001 € à 350 000 €	5,5 %		
De 350 001 € à 450 000 €	4,5 %		
Plus de 450 000 €	4 %		

Forfait minimum de 2 000 € TTC

SYNDIC DE COPROPRIETE

Honoraires forfaitaires de base par lot principal **de 100 à 240 € TTC / Lot principaux**

Variable en fonction des installations et taille de l'immeuble.

Application d'un forfait Minimum de 1200 € TTC par copropriété

VACATIONS Aux heures ouvrables : 84,00 € TTC

avec un supplément de 30% aux heures non-ouvrables

